

INAUGURATION DES TRAVAUX DE LA RD 209 ENTRE ST OMER ET CLAIRMARAIS

Vendredi 3 juillet 2026 – Canton de Saint-Omer

Engagé en septembre 2025, ce chantier a mobilisé plusieurs maîtres d'ouvrage et entreprises, sous le pilotage conjoint du Département du Pas-de-Calais, de la CAPSO et des communes de Clairmarais et de Saint-Omer. Cette opération illustre une véritable démarche partenariale au service du territoire.

Cette opération a permis la requalification complète de la RD 209, entre le pont du canal de Neuffossé et l'église de Clairmarais, avec plusieurs aménagements majeurs :

- la création d'une voie verte de 2,50 à 3 mètres de large, sous maîtrise d'ouvrage de la CAPSO ;
- la création d'un nouveau réseau d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux aériens existants, réalisés par les communes de Clairmarais et de Saint-Omer ;
- la réfection complète de la chaussée départementale ;
- l'aménagement de dispositifs de sécurité, notamment des chicanes ;
- le remplacement de la passerelle piétonne attenante à l'ouvrage d'art départemental, dont les travaux sont programmés à l'automne 2026.

Un investissement de près de 3,8 M€

Le coût global de l'opération s'élève à **3 771 223 € TTC**, réparti entre :

- le Département du Pas-de-Calais : **1,285 M€ TTC** pour la voirie départementale ;
- la commune de Clairmarais : **1 095 800 € TTC** pour les réseaux, l'éclairage public et les trottoirs ;
- la commune de Saint-Omer : **691 540 € TTC** pour les réseaux, l'éclairage public et les trottoirs ;
- la CAPSO : **717 883 € HT** pour la création de la voie verte.

Les travaux réalisés par le Département

Les travaux départementaux, confiés à l'entreprise Colas, ont notamment consisté à :

- créer un tourne-à-gauche sécurisé en direction de Clairmarais ;
- réaliser les purges structurelles de la chaussée et une bordure franchissable ;
- reprendre les accotements avec la mise en œuvre d'un mélange terre-pierre ;

- mettre en œuvre la couche de roulement définitive, représentant près de **1 930 tonnes d'enrobés**.

Un accompagnement financier important

Au-delà de sa maîtrise d'ouvrage, le Département a accompagné financièrement les communes à hauteur d'environ **700 000 €**, notamment via :

- la contractualisation « Livret acteur du Marais » : **500 000 €** ;
- le dispositif PMU : **196 200 €** ;
- les amendes de police : **15 000 €** pour Clairmarais.

Le Département a par ailleurs bénéficié d'une participation de **947 000 €** au titre du DSIL et de **50 000 € TTC** de la CAPSO pour la réfection de la passerelle piétonne. Enfin, l'Agence de l'eau contribue au projet à hauteur de **122 430 €** pour les travaux départementaux, de la CAPSO et de la commune de Clairmarais.

QUELQUES ELEMENTS DE LANGAGE

Sur le projet

Cette opération ne consiste pas simplement à refaire une route. Elle permet de repenser un axe de circulation important en conciliant sécurité, mobilité, qualité de vie et respect de l'environnement.

Nous améliorons la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons, tout en développant les mobilités douces grâce à la création de cette voie verte.

Sur l'engagement du Département

Le Département est pleinement dans son rôle lorsqu'il investit dans ses infrastructures. Entretenir et moderniser notre réseau routier, c'est garantir des déplacements plus sûrs et plus confortables pour tous.

Avec plus de 1,2 million d'euros investis sur cette opération, le Département démontre une nouvelle fois son engagement concret au service des habitants du Pas-de-Calais et des territoires.

Sur le partenariat

Ce chantier est aussi l'exemple d'un partenariat réussi. Chacun est intervenu dans son domaine de compétence, mais avec une ambition commune : offrir un aménagement cohérent, durable et de qualité.

Sur les habitants

Derrière les chiffres et les travaux, ce sont avant tout les habitants qui sont les premiers bénéficiaires de cet investissement : des déplacements plus sûrs, un cadre de vie amélioré et un territoire plus attractif.

Sur le Marais audomarois

Réaliser des aménagements dans un environnement aussi remarquable que le marais audomarois impose une attention particulière. Nous avons veillé à concilier les enjeux de mobilité avec la préservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.